



Héritage (placements bancaires)

Par conrad75

bonjour,

ma mère veuve est décédée le 10 avril 2026. Mon frère aîné m'a informé de la mort de ma mère par email. Concernant la vente de la maison, de notre mère, il y a 6 ans, mes deux frères et moi-même avons touché une partie de la somme collectée par notre notaire. Je ne suis pas en contact avec mes deux frères depuis plus de 20 ans. Je sais parce que ma mère me l'a dit en 2025 qu'elle avait de nombreux placements bancaires. Je voudrais savoir si je peux prétendre toucher une partie de cet argent placé.

merci d'avance pour votre réponse

Par janus2

Bonjour,

En tant qu'enfant, vous êtes héritier réservataire, vous serez donc appelé à la succession de votre mère.

Par conrad75

merci infiniment

bonne fin de journée

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Adressez vous à un notaire pour inventaire des comptes bancaires ou directement au FICOBA.

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2233]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2233[/url]

Les banques demanderont un acte de décès et l'acte de notoriété.

D'autre part adressez vous à l'AGIRA pour les assurances vie qui sont hors succession :

[url=https://www.agira.asso.fr/agira-vie/]https://www.agira.asso.fr/agira-vie/[/url]